



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance ordinaire du 15 juillet 2019, tenue à l'Hôtel de Ville au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 20 h, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire  
M. Claude Rousseau → Conseiller  
M. François Pichette → Conseiller  
M. Alain Dion → Conseiller  
Mme Caroline Turgeon → Conseillère  
M. Patrick Noël → Conseiller

Est absente : Mme Nathalie Vézina → Conseillère

**et tous formant quorum.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

### 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 5 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent à ce que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixé pour le début de la séance (article 148, C. M.).

### 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-07-02-01

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

D'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE.....	5709
2	LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5709
3	ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL .....	5710
3.1	Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 .....	5710
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE.....	5711
4.1	Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois .....	5711
4.2	Conseil municipal du mois de novembre 2019 : Déplacé au 11 novembre .....	5711



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4.3	Dépôt d'un projet de règlement : Règlement numéro 462-2018 sur le traitement des élus municipaux .....	5712
5	SÉCURITÉ PUBLIQUE .....	5713
6	TRANSPORT .....	5713
6.1	Mandat afin de procéder un appel d'offre : Déneigement.....	5713
6.2	Demande d'intervention adressée au Ministère des Transports du Québec : Entretien des trottoirs de la Côte du Pont.....	5714
7	HYGIÈNE DU MILIEU .....	5715
7.1	Mandat afin de procéder à une demande de prix : Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés 5715	
7.2	Mandat afin de procéder à l'envoi d'une mise en demeure : Propriétaire du lot 90-P .	5716
8	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE .....	5716
9	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT .....	5716
9.1	Mandat afin de procéder à une transaction : Partie du lot 72-19.....	5716
9.2	Mandat afin de procéder à l'émission de constats d'infractions aux règlements d'urbanisme .....	5717
10	LOISIRS ET CULTURE .....	5717
10.1	Demande et certificat de paiement numéro 2 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux .....	5717
11	CORRESPONDANCE .....	5718
12	SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS .....	5718
13	DIVERS .....	5718
13.1	Demande de commandite : Tir de tracteur .....	5718
13.2	Club de golf Orléans : Invitation au tournoi bénéfice du patrimoine.....	5719
13.3	Demande de participation et de commandite : Tournoi de golf de la Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.....	5719
14	PÉRIODE DE QUESTIONS .....	5720
15	LEVÉE DE LA SÉANCE.....	5720

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **3 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019**

CONSIDÉRANT la tenue d'une séance ordinaire le 3 juin 2019 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019 en effectuant les corrections discutées qui ne sont pas de nature à changer l'essence de la décision municipale.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-03-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 4 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### 4.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois

2019-07-04-01

CONSIDÉRANT l'étude des comptes par les élus préalablement à la présente séance ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Approuver tel que présenté le rapport des dépenses autorisées et payées de 259 795 \$ pour le mois de juin 2019.
2. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-04-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 4.2 Conseil municipal du mois de novembre 2019 : Déplacé au 11 novembre

2019-07-04-02

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 148 du Code municipal, le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT que la résolution portant le numéro 2018-12-04-02 précisait les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution numéro 2018-12-04-02 ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Amender la résolution numéro 2018-12-04-02 en remplaçant la date de la séance ordinaire du conseil prévue initialement au calendrier pour le lundi 4 novembre 2019 par la date du lundi 11 novembre 2019. Cette séance se déroulera à 20h00 en la salle du conseil, 515 route des Prêtres.
2. Publier la modification du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal via un avis public conformément à la loi qui régit la municipalité.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-04-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **4.3 Dépôt d'un projet de règlement : Règlement numéro 462-2018 sur le traitement des élus municipaux**

2019-07-04-03

ATTENDU QUE des modifications législatives, effectives à partir du 1er janvier 2018, ont été apportées à la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11 001), faisant en sorte, d'une part, que certaines balises encadrant la rémunération des élus municipaux, notamment celles relatives à l'imposition d'une rémunération minimale, ont été abolies et, d'autre part, que la responsabilité de fixer la rémunération des élus municipaux revient à la Municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu, en conséquence, de fixer la rémunération applicable aux membres du conseil;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 novembre 2018;

ATTENDU QUE le règlement ne peut être adopté que si la voix du maire est comprise dans la majorité de voix favorables exprimées aux deux tiers des membres du conseil de la municipalité (extrait de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux);

ATTENDU QUE le règlement peut rétroagir au 1er janvier de l'année au cours de laquelle il entre en vigueur (extrait de l'article 2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux).

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec, le maire, M Sylvain Bergeron, présente et dépose, en cette séance du 15 juillet 2019, le projet de règlement numéro 462-2018 tel que libellé, comme s'il était tout au long récité.

Ce projet de règlement a pour but d'établir la rémunération des membres du conseil, son indexation et sa révision, les compensations en cas de circonstances exceptionnelles, l'allocation et la tarification de dépenses et de transition.

Il déclare que tous les élus ont reçu le présent projet de règlement au moins 72 heures préalablement à la séance. Des copies du projet de règlement étaient à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

Instructions sont, par les présentes, données au directeur général de préparer ou de faire préparer toutes les procédures requises.

Documents déposés : 2019-07-04-03  
2019-07-04-03-01

### 5 SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 6 TRANSPORT

#### 6.1 Mandat afin de procéder un appel d'offres : Déneigement

2019-07-06-01

CONSIDÉRANT que la Municipalité requiert des soumissions pour le déneigement et le déglçage des rues et avenues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux (option 3 ans) ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit aller en appels d'offres dans le but d'octroyer un mandat pour les travaux prévus, selon le processus d'appels d'offres sur invitation ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-05-06-01 : *Acceptation d'une offre de service - Mandat de révision des documents d'appels d'offres concernant le déneigement des rues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux* ;

Il est proposé par M. Claude Rousseau  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIIT :

1. Mandater le directeur général d'effectuer une demande de prix auprès de fournisseurs externes afin d'octroyer un contrat pour le déneigement et le déglçage des rues et avenues municipales, du trottoir, des citernes et des stationnements municipaux.
2. Publier la demande d'appel d'offres par invitation auprès des fournisseurs suivants :
  - Réal Lachance
  - Déneigement Y Tailleur
  - Déneigement Dave Morin
  - Ferme J. C. Prémont & fils inc.
  - Roger Maranda
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-06-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

2019-07-06-02

### 6.2 Demande d'intervention adressée au Ministère des Transports du Québec : Entretien des trottoirs de la côte du Pont

CONSIDÉRANT que l'accès à l'Île d'Orléans est garanti par un seul lien terrestre pour les piétons via le trottoir de la côte du Pont et est gratuit pour toutes les usagères et tous les usagers ;

CONSIDÉRANT que les trottoirs de la côte du Pont sont situés dans l'emprise du Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT les demandes répétées de la Municipalité afin de faire reconnaître le statut particulier des trottoirs de la côte du Pont, seul accès piéton à la MRC de l'Île d'Orléans, compte tenu du statut patrimonial élevé de l'île d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que l'un des objectifs en matière d'organisation et de planification du territoire et des transports établis au schéma d'aménagement et de développement révisé est de reconnaître l'importance du pont de l'île et de son seul accès via la côte du Pont ;

CONSIDÉRANT le refus de considérer les coûts de réfection des trottoirs de la côte du Pont comme des dépenses admissibles au Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particulier d'amélioration (PPA) ;

CONSIDÉRANT l'importance de l'achalandage touristique de l'Île d'Orléans s'étendant du mois de juin au mois d'octobre ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité assume la majorité des frais d'entretien, de remplacement et de nettoyage du trottoir de la côte du Pont alors que les Saint-Pierrais(aises) ne sont pas les principaux usagers ;

CONSIDÉRANT les coûts de remplacement des trottoirs de la côte du Pont ;

CONSIDÉRANT la capacité financière limitée de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT l'état des trottoirs et les questions adressés au ministère sur la sécurité de l'infrastructure ;

CONSIDÉRANT que les dommages causés au trottoir le sont principalement dû aux opérations de déneigement réalisés par le MTQ et/ou ses sous-contractants ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Demander au MTQ d'assumer les frais d'entretien, de remplacement, de nettoyage, de déneigement (s'il y a lieu) et/ou d'enlèvement des trottoirs de la côte du Pont.
2. Déposer une demande d'assistance financière auprès de la direction régionale du MTQ de manière à couvrir les dépenses récurrentes qui doivent être engagés afin d'entretenir les trottoirs de la côte du Pont à moyen et long terme.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3. Demander au MTQ de consulter la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans afin d'établir la période durant laquelle les travaux seront effectués.
4. Transmettre la présente résolution au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster et à la direction générale de la Capitale-Nationale du MTQ.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-06-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 7 HYGIÈNE DU MILIEU

#### 7.1 Mandat afin de procéder à une demande de prix : Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés

2019-07-07-01

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite mettre en place un règlement régissant l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière adressée au Ministère des Transports du Québec via le Programme particulier d'amélioration – Volet circonscription électorale (PPA-CE) ;

CONSIDÉRANT que les dépenses associées à la réalisation d'une expertise de Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés constituent des dépenses admissibles au PPA-CE ;

CONSIDÉRANT les nombreux ponceaux, fossés et puisards localisés dans l'emprise municipale ;

Il est proposé par M. Patrick Noël  
appuyé par M. Alain Dion

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater le directeur général d'effectuer une demande de prix afin d'obtenir les services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés.
2. Autoriser le directeur général à confier un mandat pour la réalisation d'une expertise de Services professionnels d'ingénierie pour l'aménagement, le dimensionnement de puisards et de ponceau et la fermeture des fossés dans le cas où les honoraires requis (incluant les taxes applicables) soient inférieurs à 25 000 \$.
3. Octroyer ledit mandat ci-haut défini au plus bas soumissionnaire conforme, dans le cas où les honoraires requis (incluant les taxes applicables) soient inférieurs à 25 000 \$.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-07-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **7.2 Mandat afin de procéder à l'envoi d'une mise en demeure : Propriétaire du lot 90-P**

2019-07-07-02

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Le conseil municipal mandate la firme *Morency SENC Avocats* pour transmettre une mise en demeure au propriétaire du lot 90-P, à l'effet que le propriétaire doit effectuer des travaux correctifs à son système de drainage des eaux de surfaces.
2. Transmettre la présente résolution à la firme *Morency SENC Avocats*.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-07-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **8 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

## **9 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **9.1 Mandat afin de procéder à une transaction : Partie du lot 72-19**

2019-07-09-01

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2085-2017 « Offre d'achat d'un bout de rue attenant à l'avenue de l'Anse » ;

CONSIDÉRANT le règlement 461-2018 « Règlement sur l'occupation du domaine public » adopté le 12 novembre 2018 ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Claude Rousseau

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Mandater la firme *Morency SENC Avocats* pour effectuer les démarches nécessaires afin d'assurer le déplacement du cabanon sis sur la propriété municipale et réaliser la transaction d'une partie du lot 72-19 selon les modalités établies par le conseil municipal.
2. Transmettre la présente résolution à la firme *Morency SENC Avocats*.





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-09-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 9.2 Mandat afin de procéder à l'émission de constats d'infractions aux règlements d'urbanisme

2019-07-09-02

Le conseil ordonne et statue que l'adoption de cette résolution soit annulée.

Document déposé : 2019-07-09-02

## 10 LOISIRS ET CULTURE

### 10.1 Demande et certificat de paiement numéro 2 : Réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux

2019-07-10-01

CONSIDÉRANT la réception de la lettre d'autorisation cosignée entre la ministre de la Culture et des Communications et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire reçue le 22 mars 2018 dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités concernant le projet de réaménagement de la bibliothèque Oscar-Ferland ;

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2019-04-10-01 « Acceptation d'une offre de service : Rénovation des bureaux municipaux et agrandissement de la bibliothèque Oscar-Ferland » ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de la somme de 212 362 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux (Décompte progressif numéro 2) daté du 19 juin 2019 ;

CONSIDÉRANT que le maître d'œuvre a vérifié le rapport de l'entrepreneur et recommande au maître de l'ouvrage le paiement de la somme de 212 362 \$ (plus taxes applicables) ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. François Pichette

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Autoriser le paiement de la somme de 212 362 \$ (plus taxes applicables) à l'entrepreneur « Laurent Labbé et fils inc. » pour les travaux de réaménagement de la bibliothèque et des bureaux municipaux.
2. Affecter toute aide financière à recevoir à la diminution du financement à assumer par la municipalité.
3. Assumer le financement des travaux via le fonds de roulement, remboursable sur dix (10) ans.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

4. Transmettre la présente résolution à « Laurent Labbé et fils inc. », entrepreneur général, à Andrée-Anne Roy et Gilles Laflamme, architecte, au responsable de la bibliothèque et à Mme Alexandra Bertrand, conseillère en développement culturel à la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches du Ministère de la Culture et des Communications et à Luc Tourigny, Technicien sénior pour la firme Tetra Tech QI inc.
5. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-10-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 11 CORRESPONDANCE

2019-07-11-00

La liste de la principale correspondance reçue durant le mois de juin 2019 est déposée.

Document déposé : 2019-07-11-00

### 12 SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

2019-07-12-00

Les élus qui le souhaitent présentent les développements survenus dans leurs dossiers respectifs depuis la dernière séance ordinaire de ce conseil.

### 13 DIVERS

#### 13.1 Demande de commandite : Tir de tracteur

2019-07-13-01

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par le Comité de tir de tracteur de l'Île d'Orléans, organisme sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Municipalité sera publicisée sur le feuillet publicitaire distribué à l'ensemble des résidents de l'Île ;

Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Octroyer une aide financière de 500 \$ au Comité de tir de tracteur de l'Île d'Orléans, organisme sans but lucratif pour la 23<sup>e</sup> édition des tirs de tracteurs de l'Île d'Orléans qui aura lieu sur le terrain de jeux de la municipalité de Sainte-Famille, samedi, le 10 août 2019 (en cas de pluie l'activité sera remise au lendemain).
2. Demander que l'ébauche de la publicité soit déposée à la Municipalité avant la publication, pour approbation.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de  
Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS**

N° de résolution  
ou annotation

Document déposé : 2019-07-13-01  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-13-02

**13.2 Club de golf Orléans : Invitation au tournoi-bénéfice du patrimoine**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par Le Club de golf Orléans, organisme sans but lucratif ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Municipalité permettra la poursuite de la mission de l'organisme qui est de conserver ce site historique exceptionnel ;

Il est proposé par M. Alain Dion  
appuyé par M. Patrick Noël

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Assumer les coûts d'inscription au tournoi du 29 - 30 août 2019 organisé par le Club de golf Orléans au coût de 500 \$ pour un quatuor de golf (foursome), incluant le souper.
2. Assumer les coûts de location de voiturette de 60 \$ pour l'événement.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-13-02  
**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2019-07-13-03

**13.3 Demande de participation et de commandite : Tournoi de golf de la  
Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

CONSIDÉRANT que la participation financière de la Municipalité permettra la poursuite de la mission de l'organisme qui est de soutenir les activités de la fabrique et à préserver son patrimoine religieux exceptionnel ;

Il est proposé par M. François Pichette  
appuyé par Mme Caroline Turgeon

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Assumer les coûts d'inscription au tournoi du 23 août 2019 organisé par la Fabrique de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans au coût de 380 \$ pour un quatuor de golf (foursome), incluant le souper.
2. Assumer les coûts de location de voiturette de 60 \$ pour l'événement.
3. Autoriser le maire, M. Sylvain Bergeron, et la direction générale à signer tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2019-07-13-03



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution  
ou annotation

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

À 20 h 51, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 21 h 13. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-07-15-01

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

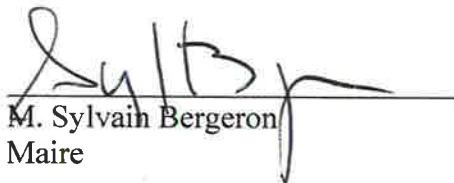
Il est proposé par Mme Caroline Turgeon  
appuyé par M. Claude Rousseau


ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 21 h 14.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

En signant le présent procès-verbal, M. le Maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.<sup>1</sup>

  
M. Sylvain Bergeron  
Maire

  
M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.  
Directeur général et secrétaire-trésorier

<sup>1</sup> **Note au lecteur** : Monsieur le Maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).

Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de monsieur le Maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.